



1009785001

DATE DEPOT : 2010-11-08

NUMERO DE DEPOT : 97850

N° GESTION : 1994B09248

N° SIREN : 332235423

DENOMINATION : BELLECHASSE SA

ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2010/09/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

94 B 3248

BELLECHASSE S.A.

Société Anonyme au capital de 3.697.500 €
Siège social : 134 Boulevard Haussmann - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 332 235 423
SIRET 332 235 423 00073

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

08 NOV. 2010

97850

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE n° de dépôt :

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DU 29 SEPTEMBRE 2010

PF 29.09.10 NG

L'an 2010,
Le 29 septembre,
A 14 heures,

Au siège social, les actionnaires de la Société anonyme ci-dessus référencée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'Administration par lettres recommandées A.R. en date du 14 septembre 2010.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc PIETRI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Baptiste PIETRI et Madame Vanina PIETRI-MERINDOL (pour VICTOIRES HOLDING), les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Josiane CLAIR est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 84997 actions sur les 85.000 actions ayant le droit de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par le Conseil d'Administration par lettres. L'assemblée lui donne acte de la régularité de la convocation.

Le Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Madame Vanina PIETRI-MERINDOL en qualité de nouvel administrateur,
- Nomination de Monsieur André SOULIER en qualité de nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.
- les statuts de la société,
- les renseignements relatifs aux candidats aux postes d'administrateur.

Il est rappelé que ces documents ainsi que tous autres documents ou renseignements exigés par la législation ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que les actionnaires répondant aux conditions réglementaires ont pu sur demande en recevoir copie dans le même délai.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président ouvre la discussion.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveaux administrateurs :

- Madame Vanina PIETRI-MERINDOL, demeurant 83 rue de Lille - 75007 PARIS.
- Monsieur André SOULIER, demeurant 51 Avenue du Maréchal Foch - 69006 LYON.

Les deux nouveaux administrateurs sont nommés pour une durée de 6 années, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur André SOULIER a déclaré accepter ces fonctions par lettre en date du 15 juin 2010.

Madame Vanina PIETRI-MERINDOL, présente à la réunion, déclare également accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Ils affirment en outre n'exercer aucune fonction et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice des fonctions d'administrateur au sein de la Société.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

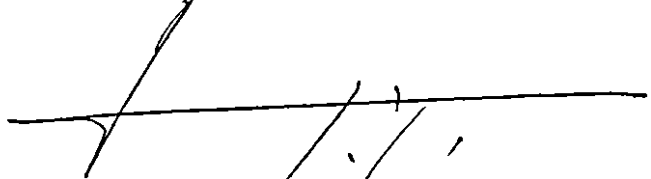
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

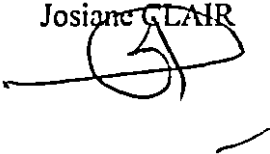
Président :
Marc PIETRI



Scrutateurs :
Jean-Baptiste PIETRI



Secrétaire :
Josiane GLAIR



Vanina PIETRI-MERINDOL
(VICTOIRES HOLDING)

